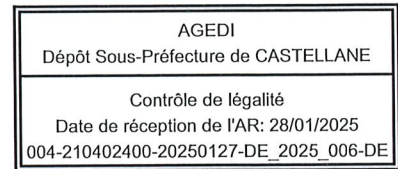




EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS



République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

Date de la convocation: 22/01/2025

Membres en exercice
: 10

Présents : 6

Votants : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Laurent ROUX

Présents : Laurent ROUX, Sophie VIAL, Anaïs ROHR, Rudy WUNDERLIN, Anthony DA SILVA RAMOS, Jean TATU

Représentés : Florian UGHI par Anthony DA SILVA RAMOS

Excusés : Thierry REGA, Carine DURET

Absents : Sébastien ROUX

Secrétaire de séance : Anaïs ROHR



Objet : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS À LA CCAPV DANS LE CADRE DE LA CRÉATION DE L'ESPACE CULTUREL ET DE LOISIRS DES PÉNITENTS BLANCS - DE_2025_006

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le plan de financement suivant concernant la création d'un espace culturel et de loisirs dans l'ancienne chapelle des Pénitents Blancs. Cet espace aura vocation à accueillir un boulodrome couvert, un espace convivial équipé d'un four à pain et un espace culturel pouvant abriter des expositions.

Idéalement situé au cœur du vieux village, ce nouvel équipement multigénérationnel a pour objectif de redynamiser le centre ancien.

Le coût prévisionnel de cet investissement est de 95 000 € H.T

Afin de finaliser le financement de cette opération, Monsieur le Maire propose que la commune sollicite le fond de soutien mis en place par la CCAPV pour aider financièrement les plus petites communes dans la réalisation des investissements structurants. Il informe le Conseil Municipal que la commune pourra bénéficier d'une aide financière allant jusqu'à 10 000 € conformément à la délibération 2021-02-27 votée en conseil communautaire le 30 mars 2021.

Le plan de financement proposé est le suivant :

MONTANT DES TRAVAUX (HT) : 94 500.00 €

FINANCEMENT :

CONTRAT DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITÉ 28 344.00 €
2024-2026 30%

FOND DE CONCOURS

AUTOFINANCEMENT

10 000.00 €

56 156.00 €

| |
|---------------------------------------|
| AGEDI |
| Dépôt Sous-Préfecture de CASTELLANE |
| Contrôle de légalité |
| Date de réception de l'AR: 28/01/2025 |
| 004-210402400-20250127-DE_2025_006-DE |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

D'ENTERINER le plan de financement proposé par le Maire ;

D'AUTORISER le Maire à demander un fond de soutien auprès de la CCAPV et de signer tous les documents y afférents.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire

